

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 7 juillet 2014

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 27 juin 2014 s'est réuni le 7 juillet 2014 à 19h00 salle polyvalente de Durdat-Larequille, présidé par Claude Riboulet.

BIZENEUILLE	Sylvie DUONG Séverine NATTE
LA CELLE	Elise BOULON, excusée, avait donné pouvoir à Claude Roblot Claude ROBLOT
CHAMBLET	Alain CHANIER Michèle DUFFAULT Arnaud LAMY, excusé
COLOMBIER	Jocelyne BIZEBARRE, excusée Christian FELBACQ
COMMENTRY	Claude RIBOULET Marie-Christine BAURES Fernand SPACCAFERRI Florence FERRANDON-DERET, excusée, avait donné pouvoir à Claude Riboulet Sylvain BOURDIER
DENEUILLE LES MINES	Francisco SOARES Didier QUICHON
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Monique COURTOIS Bruno BOVE
HYDS	Christiane MARTIN Guy AMARY
MALICORNE	Serge BADUEL Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Alain CHAPY Annick BATEJAT, excusée Fabrice LEHMANN Patrice DAFFY
SAINT ANGEL	Olivier LABOUESSE Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD Gérard JARDOUX

Monique COURTOIS est nommée secrétaire de séance.
Adoption du PV du 28 avril 2014.

1) ADMINISTRATION GENERALE – REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIF 2014 – FIXATION DES MODALITES DE REPARTITION ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour la commune de Bizeneuille :

- Passage 1 fois/semaine : 78,04 €/an/personne, (75,04 € en 2013)
- Passage 2 fois/mois : 61,30 €/an/personne, (58,94 € en 2013)
- Passage 2 fois/semaine : 95,03 €/an/personne, (91,38 € en 2013)
- Professionnel 1 : 19,20 €/an, (18,46 € en 2013)
- Professionnel 2 : 80,96 €/an, (77,85 € en 2013)
- Gîtes et chambres d'hôtes agréés : 18,17 € /an/personne (17,47 € en 2013)

2) ADMINISTRATION GENERALE – ASSURANCE – ACCEPTATION INDEMNISATION ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'indemnisation de 3 072 euros proposée par Groupama suite à un accident qui a eu lieu le 4 mars dernier route de Chamblet endommageant le revêtement.

3) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N 1 DU BUDGET PRINCIPAL ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal qui prévoit notamment l'ajustement de certains montants (recettes fiscales, DGF, TEOM, subventions ...) qui n'étaient pas connus lors du vote du budget.

4) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTABLE DU TRESOR – INDEMNITE DE CONSEIL – INDEMNITE POUR L'AIDE A LA CONFECTION DE DOCUMENTS BUDGETAIRES ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de Conseil au taux maximum et l'indemnité pour l'aide à la confection de documents budgétaires à Mme Catherine DESNOS chaque année.

5) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT - CHEMINS DE RANDONNEE – CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE NERIS-LES-BAINS POUR LA VENTE DE GUIDES DE RANDONNEE ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention entre l'Office de Tourisme et d'Animation de Nérès-les-Bains et la Communauté de Communes concernant la vente et la promotion des guides de randonnées édités par la Communauté de Communes.

6) ADMINISTRATION GENERALE – MISE A DISPOSITION DU MATERIEL -
REGLEMENT DE PRET ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les modifications faites au règlement de prêt du matériel mis à disposition. Ces modifications font suite à l'acquisition d'un pupitre et d'une scène démontable.

Le Président précise que le bureau communautaire a décidé de ne plus prêter le matériel de la Communauté de Communes aux Communes n'appartenant pas à la Com Com. De plus, il est rappelé que les prêts se font sous la responsabilité du Maire de la Commune. Le Président peut autoriser le prêt à une Commune hors Com Com, au cas par cas, et si il y a réciprocité.

7) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ACCESSIBILITE DES ESPACES ET
BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES – MISE EN PLACE
DE LA NOUVELLE COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la nouvelle composition de la commission intercommunale d'accessibilité.

8) TRAVAUX – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR
« L'ACHAT DES ENERGIES GAZ NATUREL » ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats de gaz naturel, annexée à la présente délibération,
- d'adhérer au groupement de commandes pour « l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- de donner mandat au Président de la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains pour signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains à participer à chaque marché public en communiquant au SDE03 la liste des points de consommation que la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains souhaite engager dans chaque marché proposé par le SDE03,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de donner mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier pour signer et de notifier les marchés ou accords-cadres dont la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains sera partie prenante,

➤ de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains est partie prenante,

➤ de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

9) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CAMPUS DE LA ROUTE NOIRE – VENTE D'UN TERRAIN ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir au profit de la SCI BOURGEOT qui souhaite acquérir un terrain d'environ 1 497 m² pour exercer son activité de location de véhicules au prix de 5,34 € HT / m².

10) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CAMPUS DES MARRONNIERS – VENTE D'UN TERRAIN ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir au profit de la SARL GUILLOT ENERGIE qui souhaite acquérir un terrain d'une surface d'environ 2,22 ha pour y installer une plateforme bois-énergie au prix de 5,34 € H.T. /m² pour les 10 000 premiers m² et 1,80 € H.T. /m² pour les m² suivants.

Monsieur le Président précise que Guillot énergie sera le premier fournisseur de NEOEN avec une commande de 30 000 tonnes/an, il assurera une partie du stockage de sécurité. Il ajoute que son plan de financement reste à faire valider. La Communauté de Communes ne commencera les travaux que lorsque le plan de financement sera bouclé.

11) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES – DIAGNOSTICS ARCHEOLOGIQUES ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologies préventives pouvant être prescrits sur ces deux zones dans la limite des crédits inscrits au budget chaque année.

12) ENFANCE-JEUNESSE FAMILLE – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – CONVENTION « BABY GYM» ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes de Commentry / Néris-les-Bains et l'association I.S.Montluçon Gymnastique pour des séances de baby gym proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles. Le montant total de la prestation s'élève à 120 € TTC.

13) ENFANCE-JEUNESSE FAMILLE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – CONVENTION D’INTERVENTION D’UNE CONTEUSE ;

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et Mme Christine RIGHI pour des animations autour du conte, proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et Multi accueil. Le montant total de la prestation s’élève à 620,00 €.

14) ENFANCE-JEUNESSE FAMILLE– CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – AVENANT N°1 CONVENTION D’INTERVENTION D’UNE LUDOTHEQUE ;

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant à la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et l’Association Chapelaudate pour la Promotion du Jeu, pour deux animations jeux supplémentaires proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et Multi Accueil. Le montant total de la prestation s’élève à 125,00 €.

Sylvain Bourdier fait remarquer qu’il serait intéressant de réfléchir à la création d’une ludothèque à l’échelle de la Communauté de Communes.

Lionel Brocard suggère que la commission travaille sur ce projet. Il est rappelé que le problème avant tout est le stockage du matériel.

Jean-Pierre Bougerolle ajoute que les locaux de la Communauté de Communes posent problème et qu’il faut prendre des décisions. Les locaux actuels ne permettent pas d’organiser des réunions dans de bonnes conditions.

Claude Riboulet répond qu’il faut attendre la mise en place de la réforme territoriale et voir si la Communauté de Communes fusionne ou pas avec une autre Com Com.

Jean-Pierre Bougerolle ajoute qu’il faudra prévoir quelque chose de simple et de modulable.

15) ENFANCE-JEUNESSE — JOURNEE INTERCOMMUNALE DE L’ENFANCE - CONVENTION RELATIVE A UNE ANIMATION MANEGE ;

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de cession relatif à une animation avec un manège prévue à l’occasion de la journée intercommunale de l’enfance prévue le 20 septembre 2014. Cette animation familiale représente un coût de 1771,00 € TTC.

16) ENFANCE-JEUNESSE –JOURNEE INTERCOMMUNALE DE L’ENFANCE - CONVENTION RELATIVE L’INTERVENTION DE LA LUDOTHEQUE ;

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser le Président à signer la convention d’animation avec la ludothèque mobile de l’Association Chapelaudate pour la Promotion du Jeu à l’occasion de la journée intercommunale de l’enfance prévue le 20 septembre 2014. Le coût total est de 236 € TTC frais de transport compris.

17) ENFANCE-JEUNESSE –JOURNEE INTERCOMMUNALE DE L’ENFANCE–
CONTRAT DE CESSION SPECTACLE ;

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser le Président à signer un contrat avec la compagnie « Prise de Pied » pour un spectacle sur le thème de la naissance avec comme intitulé « Un p’tit porté » pour un coût de 1375,09 € TTC à l’occasion de la journée intercommunale de l’enfance prévue le 20 septembre 2014.

18) ENFANCE-JEUNESSE – JOURNEE INTERCOMMUNALE DE L’ENFANCE–
CONTRAT INTERVENANT MUSICAL ;

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser le Président à signer le contrat d’animation avec un intervenant musical, David Walter, à l’occasion de la journée intercommunale de l’enfance prévue le 20 septembre 2014. Le montant de la prestation est de 480 € TTC.

19) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL ET RELAIS
ASSISTANTES MATERNELLES « 3 POMMES » : APPROBATION DU
NOUVEAU PROJET DE STRUCTURE ;

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’approuver le nouveau projet de structure. Lionel Brocard ajoute que le projet de structure a été soumis à la CAF et à la MSA.

20) ENFANCE – JEUNESSE - FAMILLE – CONVENTION DU SERVICE ACCUEIL
DE LOISIRS ;

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser le Président à signer la convention avec les communes qui régit les conditions et les modalités d’accueil des élèves des communes dans le cadre de l’organisation de leurs TAP à l’accueil de loisirs « Les Galibots », propriété de la Communauté de Communes, et décide à l’unanimité de valider le tarif de la prestation à 9,50 € TTC / enfant / demi-journée d’accueil.

Monsieur le Président précise que trois communes sont concernées : Saint-Angel, Chamblet et Durdal-Larequille.

Alain Chanier annonce que pour la commune de Chamblet, le coût serait de 50 000 € sans le transport, ce qui représente une charge importante pour la commune.

Lionel Brocard précise que les communes sont responsables du transport jusqu’aux Galibots.

Monsieur le Président précise que le premier rapport qui avait été rédigé portait sur une mise à disposition du service « accueil de loisirs ». Le problème de la mise à disposition est que les agents non titulaires ne peuvent pas être mis à disposition. C’est la raison pour laquelle, le choix de la prestation de service a été fait. La mise à disposition entraînait un coût analytique ajusté à chacun, alors que la prestation de service implique un tarif identique pour tout le monde. Le tarif de 9,50 € pourra être revu en fonction des prestations de la CAF. La tarification se fera au trimestre pour permettre un ajustement.

Jean-Pierre Bougerolle ajoute que le fait que les communes s'engagent à faire fonctionner l'accueil de loisirs donne de l'étoffe à cette structure et permet de valoriser la Communauté de Communes et le savoir-faire des Galibots.

Il est précisé qu'une demande de dérogation sera faite pour le taux d'encadrement.

21) ENFANCE / JEUNESSE / FAMILLE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modifications du règlement intérieur de l'accueil de loisirs des Galibots liées à la réforme des rythmes scolaires et de mettre en place un ramassage en bus au sein de chaque école du territoire.

Jean-Pierre Bougerolle fait remarquer que l'accueil avant le repas de 11h30 à 12h00 n'était pas adapté aux horaires d'arrivée des enfants provenant du ramassage en bus.

Lionel Brocard propose de repousser l'horaire d'accueil de 12h à 12h15.

22) ACTION SOCIALE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE –REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES – AVENANT N°4 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'avenant à l'acte de création de la régie qui prévoit un fonds de caisse mis à disposition du régisseur afin qu'il puisse rendre la monnaie aux voyageurs.

23) ACTION SOCIALE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – MARCHÉ DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer le marché de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à l'entreprise VAGO Impasse des Deux Crastes – Parc d'Activités de Buch – 33260 LA TESTE DE BUCH pour un montant annuel de 59 500,00 € HT.

Monsieur le Président précise que 4 sociétés ont répondu à l'appel d'offre.

24) MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT :

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Questions diverses :

Monsieur le Président fait part aux élus d'une note sur les transferts de pouvoir de police.
Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le lundi 6 octobre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.